

mori; 3° du côté du sud, par la terre Temorimori; 4° du côté du nord, par la terre Temorimori.

1362 Suivant déclaration reçue le 21 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, Panpau a Teiva revendique la propriété exclusive de la terre Tufaatchoona, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif à la terre Oumareï; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tufaatchoona au sud; 3° du côté du nord, par la terre Papamure; 4° du côté de l'est, par la terre ...

1363 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Rui a Pere et Poi a Pe e revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Vaihiano, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer intérieure à l'est, touchant à Vaihiano; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Vaihiano, au sud; 3° du côté de l'ouest, par la terre Vaihiano; 4° du côté du district Panau, au nord par la terre Vaihiano.

1364 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Turatahi a Mahuru et Tepepe a Tavi revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Pita, sise audit district de ...

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer au large à l'est, touchant Opuhururu; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Opuhururu au sud; 3° du côté du district de Moturaa, par la terre Mahia; 4° du côté du district de Moturaa au nord, par la terre Teumuhaanea.

1365 Suivant déclaration reçue le 21 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Tetua a Moapi revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Tapahuru, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer au large du récif, à la terre Tapahuru; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tapahuru au sud; 3° du côté du district de Panau, par la terre Tepaeoro; 4° du côté de l'ouest, par la terre Tapahuru.

1366 Suivant déclaration reçue le 20 décembre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Tuhiaa Teaupurearii a Rura revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Oiere, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le lagon à la terre Oiere; 2° du côté de

l'intérieur, par la terre Tearuofare; 3° du côté du district de ... par le grand récif; 4° du côté du district de Panau, par la terre Oiere.

1367 Suivant déclaration reçue le 15 septembre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Rota a Mataiaria revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Aturi, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le lagon à l'est; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Aturi au nord; 3° du côté du district de Panau, par la terre Haapufenua; 4° du côté du district de ... par la terre Maicaea.

1368 Suivant déclaration reçue le 15 septembre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Rota a Mataiaria revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Oiere, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif à la terre Mataiarofa; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Oiere au sud; 3° du côté du district de Panau, par la terre Motumotu; 4° du côté du district de Panau, par la terre Oiere.

1369 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, Tetua a Moapi revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Vaioheo, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Vaioheo; 3° du côté du district de Panau, par la terre Vaioheo; 4° du côté du district de Maava, par la terre Tapiriouia.

1370 Suivant déclaration reçue le 10 septembre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Marau a Tepoeaea, Miriama a Tahererau, Raiati Raitua revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Tevairuarei, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la terre Tamanu à l'est; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Mauru, à l'ouest; 3° du côté du district de ... par la terre Teata; 4° du côté du district de ... par la terre Tapahuru.

1371 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Kaukura, la dame Tetua a Moapi revendique la propriété exclusive de la terre Motuoohi, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer exécutive; 2° du côté de l'in-

1362 Suivant déclaration reçue le 21 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, Panpau a Teiva revendique la propriété exclusive de la terre Tufaatchoona, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif à la terre Oumareï; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tufaatchoona au sud; 3° du côté du nord, par la terre Papamure; 4° du côté de l'est, par la terre ...

1363 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Rui a Pere et Poi a Pe e revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Vaihiano, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer intérieure à l'est, touchant à Vaihiano; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Vaihiano, au sud; 3° du côté de l'ouest, par la terre Vaihiano; 4° du côté du district Panau, au nord par la terre Vaihiano.

1364 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Turatahi a Mahuru et Tepepe a Tavi revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Pita, sise audit district de ...

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer au large à l'est, touchant Opuhururu; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Opuhururu au sud; 3° du côté du district de Moturaa, par la terre Mahia; 4° du côté du district de Moturaa au nord, par la terre Teumuhaanea.

1365 Suivant déclaration reçue le 21 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Tetua a Moapi revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Tapahuru, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer au large du récif, à la terre Tapahuru; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tapahuru au sud; 3° du côté du district de Panau, par la terre Tepaeoro; 4° du côté de l'ouest, par la terre Tapahuru.

1366 Suivant déclaration reçue le 20 décembre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Tuhiaa Teaupurearii a Rura revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Oiere, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le lagon à la terre Oiere; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tearuofare; 3° du côté du district de ... par le grand récif; 4° du côté du district de Panau, par la terre Oiere.

1367 Suivant déclaration reçue le 15 septembre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Rota a Mataiaria revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Aturi, sise audit district de Panau.

1368 Suivant déclaration reçue le 15 septembre 1888 par le conseil du district de Panau, la dame Rota a Mataiaria revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Oiere, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif à la terre Mataiarofa; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Oiere au sud; 3° du côté du district de Panau, par la terre Motumotu; 4° du côté du district de Panau, par la terre Oiere.

1369 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, Tetua a Moapi revendique la propriété exclusive d'une partie de la terre Vaioheo, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Vaioheo; 3° du côté du district de Panau, par la terre Vaioheo; 4° du côté du district de Maava, par la terre Tapiriouia.

1370 Suivant déclaration reçue le 10 septembre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Marau a Tepoeaea, Miriama a Tahererau, Raiati Raitua revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Tevairuarei, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la terre Tamanu à l'est; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Mauru, à l'ouest; 3° du côté du district de ... par la terre Teata; 4° du côté du district de ... par la terre Tapahuru.

1371 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Kaukura, la dame Tetua a Moapi revendique la propriété exclusive de la terre Motuoohi, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer exécutive; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tearuofare; 3° du côté du district de ... par le grand récif; 4° du côté du district de Panau, par la terre Oiere.

1362 Suivant déclaration reçue le 21 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, Panpau a Teiva revendique la propriété exclusive de la terre Tufaatchoona, sise audit district de Panau.

Cette terre est bornée, savoir: 1° du côté de la mer, par le grand récif à la terre Oumareï; 2° du côté de l'intérieur, par la terre Tufaatchoona au sud; 3° du côté du nord, par la terre Papamure; 4° du côté de l'est, par la terre ...

1363 Suivant déclaration reçue le 15 octobre 1888 par le conseil du district de Panau, les sieurs Rui a Pere et Poi a Pe e revendiquent la propriété exclusive d'une partie de la terre Vaihiano, sise audit district de Panau.